

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 10 OCTOBRE 2019**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Corchète, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Vincent Ronach.

Collège « étudiants » : Léo Simonet, Lola Lefevre.

Collège « personnalités extérieures » : Aude Portalier, Frédéric Henry.

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Karine Bellance

Parmi les **membres invités** étaient présents : Antoine Serval, Alejandro Roman Antequera, Elisabeth Vialle, Baptiste Lavat, Sophie Blanchard, Jean Estebanez, Claire Sotinel, Guillaume Garçon.

1. Approbation des PV des conseils du 11 juillet et du 12 septembre 2019

En l'absence de demande d'amendement et après lecture des procurations, les procès-verbaux du 11 juillet et du 12 septembre sont mis au vote.

Les procès-verbaux du 11 juillet et du 12 septembre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

2. Actualités

Élections au CNU

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que les élections au Conseil national des universités (CNU), instance importante pour les carrières des enseignants-chercheurs, sont en cours. Le vote se déroule uniquement par correspondance. Le matériel de vote et les enveloppes préaffranchies sont à retirer auprès de la DAJG au 3^{ème} étage du bâtiment i. La date limite de vote est fixée au 14 octobre minuit, cachet de la poste faisant foi.

Plusieurs membres du conseil soulignent la « désorganisation » jugée volontaire de ces élections.

Point sur la structure administrative

Les prochains recrutements au sein de la structure administrative sont les suivants :

- Gestionnaire pédagogique : Najia Yahiaoui, prise de poste au 15 octobre pour le remplacement de Jennifer Grossi
- Gestionnaire du secrétariat de L1/lansad : recrutement en cours d'une fonctionnaire, Amira Kaddour.

- Responsable du pôle recherche : recrutement en cours d'une fonctionnaire, Imane Mimouni, responsable administrative d'un laboratoire d'informatique de Paris Saclay, CNRS/INRIA. En raison de son statut de fonctionnaire, la prise de poste aura lieu au 1^{er} janvier 2020.

Suite aux 3 réussites au concours, précédemment annoncées, et une affectation sur concours, la structure administrative se stabilise en comptant parmi ses effectifs six fonctionnaires de plus.

Les postes restant à pourvoir sont ceux de technicien informatique, d'assistant de direction, d'assistant financier et logistique suite au départ en retraite de Françoise Girault au 30 septembre et de gestionnaire de scolarité suite au départ de Marion Lecoq. Il est à noter la réussite au concours interne de technicien classe supérieure de Nadine Lejeune.

Visite « formation » du HCERES

Anne-Lise Humain-Lamoure remercie les directions de département pour leurs retours rapides pour préparer la visite du comité du HCERES formation. Il a été signalé que ce travail a été réalisé dans des délais très courts. L'entretien par « champ de formations » qui concernait « Humanités, cultures, sociétés » (associé à un autre champ) regroupait les composantes LLSH, ESPE, SESS-STAPS. Le comité HCERES était composé d'Éric Castagne, PR en Sciences du langage (Université de Reims), d'Isabelle Olivier (STAPS, UGA), de Claire Bourhis-Mariotti, MCF en LLCER (Université Paris 8), conseillère scientifique HCERES.

Toutes les licences et une licence professionnelle ont reçu un avis favorable. Trois mentions ont fait l'objet de recommandations voire d'avis réservés dans l'attente de la visite. Tous les arguments communiqués à la direction de l'UFR LLSH et quelques autres ont pu être exposés. Cette visite laisse une impression positive, sauf pour la licence professionnelle « Métiers de la communication », mais il faut rester prudent en attendant le rapport définitif. Des modifications seront peut-être à introduire dans les nouvelles maquettes.

Budget 2020

Les principes d'un nouveau modèle de répartition des dotations ont été présentés au Codir puis votés en conseil d'administration sans véritable concertation (en dépit des annonces faites au conseil d'administration de juillet). Ce nouveau modèle prendra en compte le nombre des étudiants, ce qui cette année devrait être favorable à l'UFR – les simulations accompagnant la note assurent *a minima* une dotation stable de l'UFR LLSH.

Un nouveau bâtiment SHS en projet Un bâtiment des Lettres, Langues et Sciences humaines, promis depuis 45 ans, est de nouveau en discussion dans le cadre des projets déposés auprès de la Région en vue du prochain contrat de Plan Etat-Région (CPER). La Région souhaite prioriser les filières courtes et la Seine et Marne. Les bâtiments prévus pour les IUT et le projet de rénovation d'une caserne à Fontainebleau devraient être bien classés. Mais un bâtiment des SHS qui accueillerait une future MSH fait aussi l'objet d'une attention particulière de la part de la Région, mais également du Ministère (favorable à l'abandon définitif de Pyramide) et de la Ville de Créteil. Ce bâtiment pourrait donc faire l'objet d'un cofinancement Etablissement, Région, Etat, Ville de Créteil pour un montant de 45 M€. Il serait situé au niveau de l'Ilot Jacquard (en face de la Faculté de Droit). Il regrouperait l'UFR SESS-STAPS, l'UFR LLSH et une MSH. 7 000 m² sont demandés pour l'UFR, y compris de nouvelles surfaces en recherche. De grands amphithéâtres complèteraient l'ensemble. Le calendrier prévoit une livraison entre 2024 et 2025.

Donna Kesselman demande si le département LEA intégrera ce bâtiment.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que la demande en a été faite mais elle rappelle que c'est pour l'instant un projet qui fera l'objet de négociations.

Déménagement de l'université Paris 3

L'Université Paris 3, spécialisée dans les domaines des Lettres, LLCER, LEA, Communication, déménage à proximité de Nation à la rentrée universitaire de septembre 2020. L'équipe présidentielle récemment élue contre le projet de fusion est en rupture avec la ComUE SPC et cherche des partenaires. Une rencontre avec Paris 3 est envisagée par la Présidence afin de discuter d'éventuelles coopérations. Une réflexion sur des parcours spécialisés co-accrédités peut être envisagée.

Donna Kesselman précise que le Master LEA de l'UPEC est en concurrence directe avec celui de Paris 3, même si celui de Créteil est plus professionnalisant.

Anne-Lise Humain-Lamoure alerte sur le fait qu'il y a un réel risque pour les formations de l'UFR LLSH, puisque les bassins de recrutement se recouperont.

Dispositif « Bienvenue en France »

L'établissement a fait le choix cette année seulement de pratiquer une exonération partielle des frais d'inscription de tous les étudiants étrangers non-communautaires (i.e. les droits sont ramenés à ceux habituellement fixés). L'année prochaine, il craint de ne pas pouvoir exonérer l'ensemble de ces étudiants (néo-entrants et ceux déjà inscrits cette année poursuivant leurs études) dans la limite des 10% des effectifs étudiants autorisés légalement. Un groupe de travail est mis en place pour proposer des modalités applicables à la rentrée 2020.

Karine Chambefort précise que des propositions ont été présentées : priorisation par zone géographique, par niveau d'études (le niveau master serait privilégié) ou cas par cas. Pour l'instant aucune proposition satisfaisante n'a été faite.

Concernant les co-diplomations, Karine Chambefort indique que la DRI a mis en attente toutes les procédures de renouvellement et de création de double-diplômes jusqu'en janvier, tant que la NOF n'a pas été définitivement adoptée. Le formulaire et les dossiers annoncés ne sont donc pas encore disponibles. Les demandes de l'UFR devront donc être prêtes pour janvier 2020 pour engager le processus de création ou de renouvellement au plus tôt et permettre une mise en place en septembre 2020.

Journée recherche de l'UFR

La JR aura lieu le 23 janvier au matin avec pour thème l'internationalisation de la recherche et la diversité des pratiques face à des injonctions de plus en plus fortes. Fabienne Moine précise que des collègues travaillent déjà sur les classements universitaires. L'une des problématiques proposée est comment adapter les pratiques de recherche à l'internationalisation ? Un mail sera envoyé avant la pause pédagogique. Un titre et une description de l'intervention proposée seront à communiquer à Fabienne Moine pour le 7 décembre.

3. Point d'information sur la rentrée

La rentrée a été assez difficile en raison de la hausse importante des effectifs d'étudiants mais également des éléments suivants :

1. En Lansad anglais, l'arrivée tardive des lectrices. Jean-Marc Leblanc remercie les collègues (Catherine Girodet et Lea Sawyers) qui ont assuré le remplacement pour faire en sorte que les cours soient assurés dès la rentrée.
2. En Lansad italien, les groupes initialement prévus en niveau 1 n'ont pas pu ouvrir pour la rentrée en raison du retard de recrutement d'un contractuel qui devait remplacer le collègue assurant ces cours habituellement. Les groupes supplémentaires nécessaires n'ont pu ouvrir qu'en semaine 4. Tout ceci a généré un surcroît d'activité pour le secrétariat de L1/Lansad et pour la scolarité et a mis les étudiants en difficulté.
3. En Lansad espagnol et russe, il a été difficile de trouver des intervenants pour ouvrir de nouveaux groupes

Jean-Marc Leblanc précise que quelques dysfonctionnements ont ralenti le processus d'inscription : des enseignants ne pouvant pas assurer des enseignements, prévenant à la dernière minute, avec pour conséquence une communication tardive auprès des étudiants, des dossiers traités trop tardivement sur E-candidats en L2 et en L3, ce qui a engendré des arrivées après la rentrée et des réclamations à traiter (notamment des candidats acceptés sur E-candidats alors qu'ils auraient dû passer par Etudes en France).

Lors de la prochaine campagne, il faudra veiller à laisser les secrétariats vérifier la complétude des dossiers avant d'accepter des candidats et laisser ces mêmes secrétariats transcrire les avis des enseignants dans l'application de sorte qu'il n'y ait pas d'erreur.

Jean-Marc Leblanc rappelle que les dossiers des candidats arrivés après la date limite d'inscription administrative fixée par l'arrêté du Président doivent lui être transmis.

Il souligne également que les modifications d'emplois du temps, après les réunions de rentrée, ont une forte incidence sur le travail de Julien Giethlen, des secrétariats, de la scolarité qui paramètre les inscriptions pédagogiques en ligne ou en présentiel. Il faut absolument respecter les créneaux Lansad. Jean-Marc Leblanc attire l'attention des collègues sur le fait qu'une petite modification qui semble sans conséquence parce que ne concernant

qu'une formation ou un département à des incidences sur l'ensemble de l'organisation de l'UFR.

Concernant Parcoursup et plus particulièrement dans le cadre de la procédure CAES, des étudiants ont été affectés en licence 1 le 27 septembre et ont répondu le 28 ; ces candidats ne pouvaient pas être refusés. Le Rectorat met le plus souvent ces candidats en situation difficile.

Une réflexion est à mener très rapidement pour faire le point sur les « options faculté » et la façon dont elles seront organisées pour l'offre 2020-2024. Des cours hors « options faculté » accueillent ainsi des étudiants au 1^{er} semestre. Pour le semestre 2, il sera demandé de revoir ou de compléter la liste des options. Il faudrait ouvrir davantage d'options et les déclarer plus tôt avant le début des cours, pour que les étudiants puissent s'y inscrire, et enfin veiller à la compatibilité des emplois du temps.

Enfin, la Direction des services informatiques (DSI) a décidé de lancer une maintenance du réseau en pleine période d'inscriptions pédagogiques. Le redémarrage de l'ensemble des serveurs ne s'est pas passé comme prévu : la totalité des postes informatiques des administratifs a été hors d'état de fonctionnement pendant plusieurs jours avec pour conséquence un retard dans les inscriptions pédagogiques et l'impossibilité de partager efficacement les données entre scolarité, secrétariats et direction d'UFR.

L'inscription des étudiants admis en « oui si » dans les différents cours de renforcement en expression française, culture générale et langue vivante aura lieu le vendredi 11 octobre. Une réunion plénière se tiendra à 17 h en amphi 2 (ex bleu) pour présenter le dispositif aux étudiants. Ceux-ci seront ensuite répartis dans plusieurs salles à partir de 17h30. Entre 350 et 400 étudiants sont attendus.

4. Point d'information sur les calendriers DU et CU et sur les projets en cours

Les demandes de renouvellement et de création sont à transmettre au service Offre de formation pour instruction avant passage en CFVU et en CA ; la date limite d'envoi est fixée au 13 janvier. Les dossiers seront instruits sur la période de janvier à février pour un passage à la CFVU au mois de mars, puis en commission des moyens au mois de mars et pour un vote au CA au mois de mai. De façon à pouvoir respecter ce calendrier, travailler avec les responsables et présenter les formations en conseil, les dossiers complétés sont à envoyer à l'UFR pour le 15 novembre. Il est à noter que ce calendrier est tardif pour une bonne publicité de ces formations.

5. Point d'information sur le groupe de travail « Licence »

Selon le calendrier présenté en CFVU, six réunions sont prévues jusqu'en décembre dans le cadre d'un groupe de travail « Licence ». Les maquettes seront votées au mois de mai 2020. Suivant ce calendrier de l'établissement, les prochaines commissions pédagogie seront organisées les jeudis 21 novembre et 12 décembre dans l'après-midi. Une réflexion sera à mener sur différents thèmes : options T, blocs de compétences et connaissances, évaluation et compensation, organisation des enseignements transversaux.

6. Vote des derniers crédits pédagogiques 2019

Myriam Baron présente les demandes de crédits pédagogiques des départements de communication, d'histoire, de langues romanes, de géographie. Antoine Serval intervient sur la possibilité donnée aux départements de financer ou non les projets pédagogiques. Il explique que cette décision est difficile à prendre. Myriam Baron répond qu'en fin d'exercice et en fonction des crédits restants dans les départements, les directions de ces derniers peuvent faire le choix de financer en partie ou en totalité un projet pédagogique.

Donna Kesselman précise que la différence entre les crédits pédagogiques et le budget des départements est difficile à cerner.

Myriam Baron tient à rappeler que l'enveloppe allouée aux crédits pédagogiques est de 33 000€ et celle des départements de 38 000€ : elles sont donc presque équivalentes.

Myriam Baron explique que l'enveloppe du budget du département LEA se compose d'une avance sur la TA, d'une dotation pour l'achat de papier, pour la formation en FA et pour les équipements matériels. Certains départements financent à la fois les équipements matériels et/ou les sorties pédagogiques.

Myriam Baron tient à revenir sur les demandes concernant les parcours Histoire publique et Histoire et média du master d'Histoire. Elle rappelle l'ensemble des discussions et échanges qu'elle a eus avec la direction du département et les responsables des deux parcours depuis le printemps dernier. Elle rappelle enfin le montant de la subvention BNPParibas uniquement destinée au parcours de master Histoire publique, ce qui conduit à une somme forfaitaire d'environ 500 euros par étudiant. Aucun parcours de master ne bénéficie d'une telle manne. Elle propose donc au conseil de gestion que les crédits pédagogiques pour le déplacement à Blois et la remise de diplômes des masters 2 ne soient attribués que pour le parcours de master Histoire et média.

Les dernières demandes de crédits pédagogiques pour le second semestre 2019 assorties des modifications proposées sont mises au vote.

Les crédits pédagogiques sont adoptés à la majorité moins une voix contre

7. Information sur le second budget rectificatif (BR2)

La commission « moyens » de l'UFR s'est tenue la semaine dernière. Un certain nombre de choix ont été évoqués en fonction de l'augmentation des recettes de l'UFR LLSH. En BR2, le budget de l'UFR s'élève à 1 580 000€. Cette augmentation est liée aux recettes des formations en FC et en FA, plus importantes que prévu, et plus particulièrement au versement d'une péréquation plus importante que l'an dernier. Les formations ont répondu à tous les critères qualité cette année. Concernant le fonctionnement général, les dépenses « personnel » ont été réduites de 65 000€ à 45 000€. La réserve pour les photocopieurs de l'UFR LLSH a été augmentée en raison du remplacement de ces derniers au mois de juin. Le nouveau contrat de location nécessite une avance sur 3 ans. L'abonnement à la suite Adobe ainsi que la promotion de la NOF impliquent une augmentation de l'enveloppe communication et matériels pédagogiques. En ce qui concerne le renouvellement des ordinateurs de bureaux des personnels administratifs et enseignants, une réunion aura lieu la semaine prochaine pour faire un point. En raison du nombre d'étudiants plus important au 1^{er} semestre, la réserve photocopie et reprographie a été augmentée.

Afin de se rapprocher des dépenses réelles du DAEU et de la FC Anglais lors des années antérieures, la partie rémunération du personnel a été augmentée.

Seuls 30% de la dotation allouée aux départements de l'UFR ont été consommés à ce jour. Il est rappelé que la date de fin d'exercice est fixée au 15 novembre. Un mail de rappel sera envoyé aux directions de département.

Sophie Blanchard demande si le département peut acquérir du matériel pédagogique. Myriam Baron répond que le budget du département peut être consommé par l'achat de matériel pédagogique dans la limite de 800€ hors taxe par matériel (au-delà, la dépense relève de budget d'investissement et non plus de fonctionnement).

Un point est fait sur l'état des engagements des laboratoires. Les montants laissés sur les CF par les laboratoires sont versés au fond de roulement de l'établissement. Si un laboratoire ne dépense pas la totalité de sa dotation, il peut participer à l'équipement collectif par l'achat de chaises ou de tables par exemple.

Une question est posée sur l'ouverture de groupes au second semestre. Myriam Baron répond qu'il faut respecter les bonnes pratiques, transmettre une demande d'ouverture de groupes et indiquer les effectifs constatés dans les groupes déjà ouverts assez rapidement. Elle précise que l'ouverture de groupes au second semestre a une incidence sur la construction du budget initial.

8. Information sur les élections partielles au conseil de gestion de l'UFR

Anne-Lise Humain-Lamoure propose au conseil que les élections partielles au conseil se tiennent le jeudi 12 décembre 2019. La date limite de candidature serait alors fin novembre/début décembre et la date limite de demande d'inscription sur liste électorale le 6 décembre 2019.

Les membres du conseil s'accordent sur cette date.

Un projet d'arrêté sera envoyé à la DAGJ. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle les collèges concernés : 2 sièges en collège B – les listes doivent donc comporter deux collègues alternant homme et femme, 1 siège en collège BIATSS.

Questions diverses

Léo Simonet demande si des fours micro-ondes peuvent être installés à la Maison des langues. Anne-Lise Humain-Lamoure lui répond que d'une part ce bâtiment n'est pas affecté dans sa gestion à l'UFR LLSH, d'autre part que ce type d'équipement à destination du public doit répondre à des normes précises d'hygiène et de sécurité. Cela ne peut donc pas être du ressort de l'UFR. Cette demande devrait être présentée en CFVU.